

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 361

19 mai 2000

**SOMMAIRE**

Aide Humanitaire aux Personnes HIV & SIDA, A.s.b.l., Luxembourg .....	17288	Eurobridge Holding S.A., Luxembourg .....	17310
Allmat Locations S.A., Hautcharage .....	17290	European Real Estate S.A., Luxembourg .....	17308
Arba Holding S.A., Luxembourg .....	17297	Europrius NBI Asset Management S.A., Luxembourg .....	17310
Arborea S.A., Luxembourg .....	17297	Euro Pub International, S.à r.l., Luxembourg ...	17311
Armel S.A., Luxembourg .....	17301	Euro Wasser Entzug S.A., Luxembourg .....	17312
Aryt Holding S.A., Luxembourg .....	17290	Eusid S.A., Luxembourg .....	17313
Atlantique Agroalimentaire S.A., Luxembourg ..	17301	Fiduciaire Bastian S.A., Luxembourg .....	17325
Averna International S.A., Luxembourg .....	17300	Financial Overseas Investment S.A.H., Luxembourg .....	17314
Baxi, S.à r.l., Luxembourg .....	17301	Financière Tiara S.A., Luxembourg .....	17315
Beim Dante, S.à r.l., Rumelange .....	17299	FINGEA, Financière Générale Euro Africaine S.A., Luxembourg .....	17313, 17314
Belgotrust S.A., Luxembourg .....	17302	Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management Company S.A., Senningerberg .....	17313
Beneshare Transport Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	17301	Fleming (FCP) Fund Series Management Company S.A., Senningerberg .....	17314
Beneshare Xpress Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	17302	Fleming (FCP) Management S.A., Senningerberg .....	17311
Best, Sicav, Luxembourg .....	17302	Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senningerberg .....	17311
Bonacci S.A., Livange .....	17303	Fleming Flagship Series II, Sicav, Senningerberg ..	17316
Bonar International S.A., Luxembourg .....	17302	Fleming US Discovery (II), Sicav, Luxembourg ..	17312
Bouchaco Holding S.A., Luxembourg .....	17303	Fotoinvest France Holding S.A., Luxembourg ...	17316
Boulangerie Zeimet & Fils S.A., Beringen/Mersch	17303	Franconnection Holding S.A.H., Steinfort .....	17313
Careas S.A., Luxembourg .....	17303	Franel Investissement S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	17312
Catering Entreprises International Holding Limited S.A., Luxembourg .....	17304	General Parcel Luxembourg S.A., Crauthem ...	17317
Celtic Invest S.A., Luxembourg .....	17304	Grigio Holding S.A., Luxembourg .....	17317
Cetrel Ré S.A. ....	17305	Groupe Charel Invest S.A., Luxembourg .....	17317
Chauffage Pit Peeters, S.à r.l., Mondercange	17303, 17304	Haliotis Investments S.A., Luxembourg .....	17317
Chocolate Friends S.A., Mamer .....	17305	Hausfinance S.A., Luxembourg .....	17316, 17317
Cobia S.C., Luxembourg .....	17306	Hopus S.A., Luxembourg .....	17318
Conception Holding S.A., Luxembourg .....	17318	HSBC Trinkaus Investment Managers S.A., Luxembourg .....	17318
Convergence Group International S.A., Luxembourg .....	17306	Iberis Holding S.A., Strassen .....	17291
Corluy Luxembourg S.A., Strassen .....	17306	I.B.I., International Biochemical Investments Pietro Giacomini S.C.A., Luxembourg .....	17315
DAE Investment S.A.H., Luxembourg ...	17306, 17307	I.G.P. Holding S.A., Luxembourg .....	17327
Dolomithartsteinwerk Wasserbillig GmbH	17282, 17284	International Sport Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	17328
dresdnerbank asset management S.A., Senningerberg .....	17307	Lensoft, S.à r.l., Luxembourg .....	17282
D.S.L. - Security, S.à r.l., Wasserbillig .....	17307	Mail Engineering & Technology S.A., Eischen	17287, 17288
E.C.C.B. S.A., Luxembourg .....	17309	Pima, S.à r.l., Luxembourg .....	17297
Eldolux S.A., Luxembourg .....	17308	Solucom S.A., Leudelange .....	17282
Elesa International S.A., Luxembourg .....	17308	Synergreen S.A., Luxembourg .....	17284
Entreprise MSB Toiture Ferblanterie, S.à r.l., Mertert .....	17323	Wagon, S.à r.l., Luxembourg .....	17293
E.R.G., Electronic Research Group Holding S.A., Luxembourg .....	17307, 17308		
Erica S.A.H., Luxembourg .....	17310		

**SOLUCOM S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3346 Leudelange, rue de Bettembourg.

Herr Camille Kaudé legt mit sofortiger Wirkung sein Amt als Geschäftsführer der DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H. nieder.

22. Februar 2000.

Pour copie conforme

M<sup>e</sup> J. Feltgen

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23274/251/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2000.

**DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H.,**  
**Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

*Beschluss*

Alleinige Gesellschafter der

DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H., Wasserbillig, Luxemburg

deren Stammkapital ..... LUF 500.000,00

beträgt, sind

DHW VERWALTUNGSGESELLSCHAFT m.b.H., Wülfrath,

mit Geschäftsanteilen von insgesamt ..... LUF 250.000,00

und

SOLUCOM S.A., Leudelingen, Luxemburg,

mit einem Geschäftsanteil von insgesamt ..... LUF 250.000,00

In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H., Wasserbillig/Luxemburg, beschliessen die Vorgenannten auf schriftlichem Wege gem. Art. 11 und 18 Abs. 2 des Gesellschaftsvertrages folgendes:

Herr Dr.-Ing. Bernhard Kleinsorge wird mit sofortiger Wirkung zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt. Er vertritt die Gesellschaft zusammen mit einem weiteren Geschäftsführer oder in Gemeinschaft mit einem Prokuristen.

Wülfrath, den 22. Februar 2000.

DHW VERWALTUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.

Unterschrift

Leudelingen, den 22. Februar 2000.

SOLUCOM S.A.

Unterschrift

Pour copie conforme

M<sup>e</sup> J. Feltgen

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23275/251/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2000.

**LENSOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

## STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Leonid Finkelstein, administrateur de sociétés, demeurant à Lübeckerstrasse 45, 10559 Berlin, Allemagne, ici représenté par Madame Irina Finkelshteyn, administrateur de sociétés, demeurant à Albertstraat 10b1, 2018 Anvers, Belgique,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 31 décembre 1999.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services, l'intermédiation, le transfert et le développement de toutes technologies, licences et brevets intéressant les domaines de l'informatique dans son sens le plus large, la bureautique, les supports individuels, le traitement de l'information et les domaines connexes.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations financières, industrielles et commerciales, l'achat, la vente, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location des biens mobiliers et immobiliers de toute nature ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout sous quelque forme que ce soit.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination LENSOF, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique,

Monsieur Leonid Finkelstein, administrateur de sociétés, demeurant à Lübeckerstrasse 45, 10559 Berlin, Allemagne.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les reponsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et qui se terminera le 31 décembre 2000.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur David Gruzman, administrateur de sociétés, demeurant à Alberstraat 10b1, 2018 Anvers, Belgique.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Finkelshteyn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 122S, fol. 14, case 7. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 février 2000.

G. Lecuit.

(11654/220/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

### **DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Herr Camille Kaudé legt mit sofortiger Wirkung sein Amt als Geschäftsführer der DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H. nieder.

22. Februar 2000.

Pour copie conforme

M<sup>e</sup> J. Feltgen

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23181/251/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2000.

### **SYNERGREEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### STATUTS

L'an deux mille, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 31J (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch,

en sa qualité de «director» de ladite société.

2.- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination SYNERGREEN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure

puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités de recherche et de développement et d'ingénierie technique, commerciale et financière, liées au lancement et à l'accompagnement de projets industriels et particulièrement toutes prestations relatives à la gestion de l'environnement et au traitement des déchets ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières relatives à l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mercredi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.



Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION LTD, prédésignée, trois cent seize actions	316
2.- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., prédésignée, quatre actions	4
Total: trois cent vingt actions	320

Touttes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.290.877,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Monsieur Michel Richon, administrateur de société, demeurant à Nice (France), 2, boulevard Auguste Raynaud.

c.- Monsieur Maurice Braunshausen, administrateur de société, demeurant à Triel-sur-Seine (France), 10, Chemin des Picardes.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2000, vol. 847, fol. 55, case 12. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2000.

J.-J. Wagner.

(11661/239/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.  
R. C. Luxembourg B 69.698.

L'an deux mille, le trois février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 15 juillet 1999, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 novembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.698.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 2, rue Moret (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Brutman, conseiller économique, demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.  
2.- Augmentation du capital social à concurrence de 3.975.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 4.800.000,- LUF à 8.775.000,- LUF par la création de 3.975 actions nouvelles.

3.- Souscription et libération.

4.- Renonciation par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

5.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions sept cent soixante-quinze mille (8.775.000,- LUF) francs luxembourgeois, représenté par huit mille sept cent soixante-quinze (8.775) actions de mille (1.000,- LUF) francs luxembourgeois chacune.»

6. - Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier Alinéa.** Le siège social est établi à Eischen.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 3.975.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 4.800.000,- LUF à 8.775.000,- LUF par la création de 3.975 actions nouvelles.

Un des actionnaires ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trois mille neuf cent soixante-quinze (3.975) nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de la façon suivante:

- Sept cent soixante et onze (771) actions par Monsieur Ali H.M. Armoush, administrateur de société, demeurant à Amman 11821, P.O. Box 1448 (Jordanie),

- Quatre cent dix (410) actions souscrites par Monsieur Luigi Fearoboli, chef d'entreprises, demeurant à I-26100, Cremona, 5, Via Ingeneri (Italie),

- Deux mille six cent quinze (2.615) actions souscrites par Monsieur Jean-Yves Delorme, directeur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 6, rue Georges Ville,

- Cent soixante-dix-neuf (179) actions souscrites par la société ATLANTIC COMMERCIAL FINANCE NV, avec siège social à Curaçao, 11, Sparrenweg (Antilles Néerlandaises), inscrite au registre de commerce de Curaçao sous le Numéro 61.553, tous ici représentés par Monsieur Thierry Brutman, conseiller économique, demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 10 janvier 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de trois millions neuf cent soixante-quinze mille (3.975.000,- LUF) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la société.

#### Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions sept cent soixante-quinze mille (8.775.000,- LUF) francs luxembourgeois, représenté par huit mille sept cent soixante-quinze (8.775) actions de mille (1.000,- LUF) francs luxembourgeois chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 70.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, T. Brutman, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 122S, fol. 38, case 3. – Reçu 39.750 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

P. Decker.

(11506/206/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2000.

### MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 69.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2000.

P. Decker.

(11507/206/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2000.

### AIDE HUMANITAIRE AUX PERSONNES HIV & SIDA, , A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 57, rue Jean-Pierre Huberty.

#### STATUTS

Les soussignés:

Franck Jean-Paul, Président, employé privé (E.R.), Luxembourg;

Jackmuth Fernand, Président adjoint, employé privé, Sennigerberg;

Crauser Alix, Secrétaire, Aide-soignante (CRL), Strassen;

Reinisch Ralph, Employé de l'Etat (R), Trésorier, Luxembourg;

Schmit Frank, Employé de l'Etat, Réviseur de caisse, Sennigerberg;

Zidanik Mathias, Réviseur de caisse II, employé privé, Luxembourg;

Crauser Mireille, Comptabilité Cartes de membres & Dons, aide-diététicienne, Strassen;

Mathieu Jean, Comptabilité Loterie Nationale, employé privé, Bereldange;

Faustino Carlo, (Toto), Assistant de l'Association, Barman, Luxembourg;

tous de nationalité luxembourgeoise,

sont convenus de constituer entre eux et toutes personnes qui viendront y adhérer ultérieurement une Association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts

#### I. Dénomination, Siège, Durée, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée AIDE HUMANITAIRE AUX PERSONNES HIV & SIDA, A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège social de l'association est fixé à Luxembourg. Par décision de l'assemblée générale il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, 57, rue Jean-Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 4.** L'association a pour objets:

- a) de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes humains et sociaux posés par la maladie du Sida, l'infection à HIV et d'autres maladies infectieuses en rapport avec le Sida;
- b) de contribuer à la prévention de ladite maladie par les moyens d'une guidance appropriée;
- c) d'offrir une panoplie d'aides psychologiques et sociales pour secourir les personnes concernées en cas d'atteinte de la maladie, notamment par la création de structures intermédiaires. L'association AHPHS se chargera par son intermédiaire d'établir le contact avec notre collaborateur STOP AIDS NOW, A.s.b.l., téléphone 40 62 51 en cas de besoin de la personne concernée;
- d) de collaborer avec les autorités compétentes en cas de nécessité de traitement pour assurer aux personnes concernées un encadrement médico-socio-thérapeutique adéquat. Cette collaboration s'étend aux médecins ainsi qu'aux institutions et associations poursuivant des buts similaires;
- e) de lutter par les moyens de l'information et de la sensibilisation dans les mass-média contre les préjugés dont restent affectés les malades du Sida.

Pour atteindre son but social, l'association se basera dans sa démarche sur des moyens et des méthodes scientifiques libre de tout a priori politique, religieux et culturel. Elle peut s'affilier à toute organisation (inter)nationale susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

## II. Composition, Acquisition et Perte de la qualité de membre

**Art. 5.** L'association comprend des membres actifs, d'honneur et des membres protecteurs. Le nombre des membres actifs ne peut être inférieur à trois. Le nombre des membres d'honneur et de protecteurs est illimité. L'admission de nouveaux membres actifs est décidée par le conseil d'administration.

**Art. 6.** Peuvent devenir membres actifs, ceux qui, sans distinction de sexe, de religion, de nationalité exécutent sur la base d'un engagement durable ou d'une façon continue et par une formation permanente au sein de l'association une activité en relation directe avec les buts de celle-ci.

**Art. 7.** Pour tout membre actif, la discrétion est naturellement obligatoire, sans restriction quelconque.

**Art. 8.** Les membres d'honneur et protecteurs de l'association sont des particuliers, des sociétés et associations qui n'ont pas la qualité de membre actif et qui versent annuellement une contribution minimale fixée par l'assemblée générale ordinaire. L'association est habilitée de recevoir des dons de nature et en espèces.

**Art. 9.** La qualité des membres se perd par décès ou par démission. Tout membre est libre de se retirer en adressant sa démission au Conseil d'Administration.

**Art. 10.** L'assemblée générale se compose de tous les membres. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale sont celles prévues par la loi. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la simple majorité des membres présents, hormis le cas où il en est autrement décidé par les statuts ou la loi. L'assemblée générale est présidée par le président, par un autre membre du conseil d'administration sortant. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

**Art. 11.** L'assemblée générale se réunit en session ordinaire durant le premier trimestre de l'année et en session extraordinaire chaque fois que le conseil d'administration l'estime nécessaire ou que la demande écrite au président en est faite par un 5<sup>me</sup> des membres. Les convocations aux assemblées générales se feront par lettres missives contenant l'ordre du jour.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est désigné chaque année par l'assemblée générale ordinaire et comprend 3 membres au moins, qui ne peuvent être pris que parmi les membres de l'association. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, le ou les membres restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil d'administration était au complet, tant que l'assemblée ne l'aura pas complété. Les fonctions des administrateurs n'expirent qu'après leur remplacement, sauf leur réélection éventuelle. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration gère l'association, exécute les décisions de l'assemblée générale, convoque et ordonne les assemblées et les réunions, fait rapport sur l'activité de l'association. Il est nanti des pouvoirs les plus étendus tant en ce qui concerne les actes d'administration que les actes de disposition qui intéressent l'association. Il peut constituer tous comités exécutifs et autres dont il fixe la composition et les pouvoirs. L'association sera valablement représentée à l'égard des tiers par la signature conjointe de 2 membres du conseil d'administration, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

**Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de tout autre membre du conseil d'administration, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent et chaque fois que 2 membres du conseil d'administration le demandent. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres du conseil d'administration présents. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

**Art. 15.** L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle des membres:

- Carte de membre de 200,- frs à 1.000,- frs;
- Carte de membre honoraire de 1.000,- frs à 5.000,- frs;
- Carte de membre honoraire protecteur à partir de 5.000,- frs;
- les Pins seront vendus aux prix de 150,- frs;
- les billets de la Loterie Nationale 8% sur la vente;
- Capital: 20.000,- frs.

**Art. 16.** Les fonds sociaux de l'association sont gérés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Avant d'être soumis à l'assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé sont vérifiés par un commissaire nommé par l'assemblée générale.

### III. Dissolution

**Art. 18.** La dissolution et la liquidation se feront selon l'article 19 de la loi sur les A.s.b.l. du 21 avril 1928.

**Art. 19.** En cas de dissolution, l'actif net de l'association sera placé sur un compte bloqué pour être remis à une nouvelle association ayant des buts apparentés à ceux de la présente association, ou est versé à une oeuvre à désigner par l'assemblée générale.

### IV. Renvoi à la loi

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

### V. Assemblée générale

**Art. 21.** Les statuts de l'association ayant été arrêtés, les membres fondateurs se réunissent en première assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués. Ils ont, à l'unanimité, nommé les premiers membres du conseil d'administration, qui est composé comme suit:

Franck Jean-Paul, Président, employé privé (E.R.), Luxembourg;  
 Jackmuth Fernand, Président adjoint, employé privé, Sennigerberg;  
 Crauser Alix, Secrétaire, Aide-soignante (CRL), Strassen;  
 Reinesch Ralph, Employé de l'Etat (R), Trésorier, Luxembourg;  
 Schmit Frank, Employé de l'Etat, Réviseur de caisse, Sennigerberg;  
 Zidanik Mathias, Réviseur de caisse II, employé privé, Luxembourg;  
 Crauser Mireille, Comptabilité Cartes de membres & Dons, aide diététicienne, Strassen;  
 Mathieu Jean, Comptabilité Loterie Nationale, employé privé, Bereldange;  
 Faustin Carlo, Assistant de l'Association, Barman, Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2000.

J.-P. Franck	F. Jackmuth	A. Crauser
R. Reinesch	F. Schmit	M. Zidanik
M. Crauser	J. Mathieu	C. Faustini

(11664/000/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

#### **ALLMAT LOCATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2934 Hautcharage, 23, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 53.238.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 17 janvier 2000.

A. Haeck  
 Administrateur-délégué

(11670/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

#### **ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.601.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

ARYT HOLDING S.A.  
 Signatures

(11677/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

#### **ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.601.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

ARYT HOLDING S.A.  
 Signatures

(11676/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**IBERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le onze février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle, ici représentée par son gérant unique Monsieur Marc Boland, administrateur de sociétés, demeurant à Sandweiler.

2.- Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IBERIS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante mille Euros (60.000,- EUR), représenté par six cents (600) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin, à 13.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- PARFININDUS, prénommée, cinq cent quatre-vingt-seize actions	596
2.- Monsieur Joeri Steeman, prénommé, quatre actions	4
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille Euros (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

#### *Evaluation du capital social*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à deux millions quatre cent vingt mille trois cent quatre-vingt-quatorze francs luxembourgeois (2.420.394,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Boland, administrateur de sociétés, demeurant à Sandweiler.

b) Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Hesperange.

c) Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort.

4) Est nommée commissaire:

- EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Boland, J. Steeman, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2000, vol. 412, fol. 87, case 6. – Reçu 24.204 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2000.

*E. Schroeder.*

(11652/228/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**WAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue J. Monnet.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the ninth of February.

Before Us, Maître Lecuit, notary public, residing at Hesperange.

There appeared the following:

WAGON EUROPE LIMITED, with registered office at 3100 Solihull Parkway, Birmingham Business Park, Birmingham, BV37 7YN,

duly represented by Mr Olivier Ferres, consultant residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt,

by virtue of a proxy given to him under private seal, dated 9th of February 2000.

The prementioned proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (Société à responsabilité limitée), which it intends to organise as sole shareholder or with any person who may become associate of this company in the future.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, or to third parties, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company can perform either directly or through a branch all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company is incorporated under the name of WAGON, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each.

The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by the sole associate, WAGON EUROPE LIMITED, prementioned, and fully paid in par value of twenty-five Euros (25.-) each.



Each share has been fully paid up in cash by contribution in cash by payment on a bank account, evidence of which has been given to the undersigned notary.

**Art. 7.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 9.** Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non-associates is subject to the consent of at least seventy five per cent of the company's capital. In case of death of an associate, the share transfer to nonassociates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the votes of the surviving associates. In any event, the remaining associates have a pre-emption right, which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 10.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 12.** The company will be managed by one or several managers who need not be associates and who are appointed by the general meeting of the associates. Towards third parties, the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

In case of unanimous consent expressed in writing, even if on different counterparts or by cable, telex, telecopier or any other means of communication, by all managers on the text of a resolution, it shall be considered as approved upon the date of the last consent thereto, and all such documents shall together constitute proper minutes thereof, to be referred to in the next meeting of the managers.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy-five per cent of the capital.

**Art. 16.** The business year begins on the first of November and ends on the thirty-first of October of each year.

**Art. 17.** Every year on thirty-first of October, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

**Art. 19.** Out of the net profit, five per cent shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

**Art. 21.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first business year begins as of today and ends on the thirty-first of October 2000.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

#### *Evaluation*

The share capital is evaluated at approximately 504,249.- LUF.

#### *Costs*

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately sixty-five thousand Luxembourg francs (LUF 65,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1. The following are appointed managers of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- David John Rivers Sleath, accountant, residing at Myton Bury, 7 Myton Crescent, Warwick, England CV34 6QA,
- Dionisius Bax, tax attorney, residing at Pieter Twentlaan 8, 2242 CS Wassenaar, the Netherlands,
- Guy Harles, lawyer, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The managers may validly bind the company by their sole signature.

The managers may appoint agents, fix their powers, competencies and dismiss them.

The manager's assignment ends at the general ordinary meeting, which decides on the financial statements of the first business year. They may be re-elected.

2. The company's address is fixed at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

### **Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:**

Im Jahre zweitausend, den neunten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Lecuit, im Amtssitz zu Hesperange.

Ist erschienen:

WAGON EUROPE LIMITED, mit Sitz zu 3100 Solihull Parkway, Birmingham Business Park, Birmingham, B37 7YN, hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Consultant, wohnhaft in 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 9. Februar 2000.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur-Paraphieren durch den Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er als alleiniger Anteilseigner oder mit zukünftigen Anteilseignern zu gründen beabsichtigt, wie folgt festlegt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist oder Drittgesellschaften jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Dalehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen, entweder direkt oder über eine Niederlassung.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist WAGON, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Die fünfhundert (500) Anteile wurden vom einzigen Gesellschafter WAGON EUROPE LIMITED, vorgenannt, gezeichnet und voll im Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil eingezahlt.

Sämtliche Anteile wurden voll und ganz in bar auf ein Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden, so wie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fiinfundsiebzog Prozent des Aktienkapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafter unterliegt die Abtretung an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fiinfundsiebzog Prozent des Aktienkapitals der überlebenden Gesellschafter. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches sie binnen dreissig Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung bestimmt werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Sollte ein Geschäftsführer zeitweise verhindert sein, kann die Gesellschaft durch den alleinigen Anteilseigner geführt werden. Falls es mehrere Anteilseigner gibt, können diese die Gesellschaft gemeinsam vertreten.

Bei einstimmiger Zustimmung, selbst auf separaten Dokumenten oder per Kabel, Telex, Fax oder jeder anderen Art der Kommunikation, durch alle Geschäftsführer des Textes eines Beschlusses, gilt dieser zum Datum der zuletzt gegebenen Zustimmung als angenommen, und alle Dokumente bilden zusammen das Protokoll der Sitzung, auf das sich bei der darauffolgenden Sitzung der Geschäftsführer bezogen wird.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten November und endet am einunddreissigsten Oktober eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr am einunddreissigsten Oktober wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet, bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Solange ein Gesellschafter alle Anteile hält, besteht die Gesellschaft als Einmanngesellschaft, gemäss Artikel 179 (2) des Gesellschaftsgesetzes. In diesem Falle sind unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes anwendbar.

**Art. 22.** Alles was nicht durch gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Oktober 2000.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen von Artikel 18 des Gesellschaftsgesetzes erfüllt wurden.

#### *Abschätzung*

Das Gesellschaftskapital wird abgeschätzt auf ungefähr 504.249,- LUF.

#### *Kosten*

Die Kosten und Lasten, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehen, werden geschätzt auf fünfundsechsigtausend Luxemburgische Franken (LUF 65.000,-).

#### *Beschlüsse des einzigen Gesellschafters*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zu Geschäftsführern mit den in Artikel 12 der Gesellschaftssatzung erwähnten Befugnissen werden ernannt:

- David John Rivers Sleath, accountant, Myton Bury, 7 Myton Crescent, Warwick, England CV34 6QA,
- Dionisius Bax, tax attorney, Pieter Twentlaan 8, 2242 CS Wassenaar, Niederlande,
- Guy Harles, lawyer, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Die Geschäftsführer können die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift rechtlich verpflichten.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, ihre Vollmachten und Befugnisse festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet anlässlich der Generalversammlung, welche über das erste Geschäftsjahr beschliesst. Sie können wiedergewählt werden.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Der Unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht erklärt, dass, auf Antrag des Kompartmenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Kompartmenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Gezeichnet: O. Ferres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 122S, fol. 46, case 7. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Hesperingen, den 17. Februar 2000.

G. Lecuit.

(11663/220/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**ARBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 30.879.

—  
EXTRAIT

Les résolutions ci-après ont été approuvées au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 1999:

1. Décharge est accordée au Commissaire aux Comptes démissionnaire, WELLINGTON LIMITED, pour le reste de son mandat.
2. La société GALINA INCORPORATED (The Lake Building, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands) est élue comme Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11672/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**ARBOREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 36.681.

—  
*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 7 avril 1999 à 16.00 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 16.00 heures.

Les actionnaires présents désignent, à l'unanimité, le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg
- 2) Secrétaire: Monsieur Robert Reicherts Jr., Luxembourg
- 3) Scrutateur: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Remplacement de Monsieur Robert Reicherts comme administrateur-délégué
- Nomination d'un nouvel administrateur

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la décision de changer le conseil d'administration:

Les administrateurs nommés sont:

- 1) Administrateur-délégué: Monsieur Jean Reicherts, directeur de société, demeurant à Luxembourg
- 2) Administrateur: Monsieur Robert Reicherts Jr., employé privé, demeurant à Luxembourg
- 3) Administrateur: Madame May-Lis Eriksson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.30 heures.

Transfert du siège social: 56, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> février 2000.

Signature      Signature      Signature  
Le scrutateur    Le secrétaire    Le président

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11673/505/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**PIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ARTS, CULTURE ET CUISINE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Charles Biver, cadre commercial, demeurant à Bettembourg;
- 2) La société de droit bahamien KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION LTD, avec siège social à Nassau (Bahamas), ici représentée par Maître Alain Lorang, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l., avec siège social à L-1117 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 avril 1997, sous le numéro 11.069 de son répertoire, publié au Mémorial C, page 19832;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 30470.

Lesquels comparants déclarent que suivant l'acte de vente sous seing privé en date du 24 août 1999, Madame Irène Martins Mendes a cédé à la société de droit bahamien KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION LTD 247 parts sociales lui appartenant dans la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Cette cession de part a eu lieu moyennant le prix de 9.880,- (neuf mille huit cent quatre-vingts) francs belges, que Madame Irène Martins Mendes déclare avoir reçu du cédant quittance et titre pour solde.

Suivant l'acte de vente sous seing privé en date du 24 août 1999, Monsieur Rui Manuel Fernandes Silva a cédé à la société de droit bahamien KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION LTD 250 parts sociales lui appartenant dans la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de 10.000,- (dix mille) francs belges, que Monsieur Rui Manuel Fernandes Silva déclare avoir reçu du cédant quittance et titre pour solde.

Suivant l'acte de vente sous seing privé en date du 24 août 1999, Madame Irène Martins Mendes a cédé à Monsieur Jean-Charles Biver, 3 parts sociales lui appartenant dans la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de 21.500,- (vingt et un mille cinq cents francs belges) que Madame Irène Martins Mendes déclare avoir reçu du cédant quittance et titre pour solde.

Suivant l'acte de vente sous seing privé en date du 24 août 1999, Madame Marie-Béatrice Wingerter de Santeuil a cédé à Monsieur Jean-Charles Biver, 250 parts sociales, lui appartenant dans la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de 10.000,- (dix mille francs belges) que Madame Marie-Béatrice Wingerter de Santeuil déclare avoir reçu du cédant quittance et titre pour solde.

Suivant l'acte de vente sous seing privé en date du 24 août 1999, Monsieur Alain Lorang a cédé à Monsieur Jean-Charles Biver 250 parts sociales, lui appartenant dans la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de 10.000,- (dix mille francs belges) que Monsieur Alain Lorang déclare avoir reçu du cédant quittance et titre pour solde.

Lesquelles prédites cessions de parts après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinq cent francs (500,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Jean-Charles Biver, cadre commercial, demeurant à L-3233 Bettembourg, 4, rue de la Gare, prédict, cinq cent trois parts sociales . . . . .	503
- La société de droit bahamien KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION LTD, prédite, quatre cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales . . . . .	497
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Ces parts intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Ensuite les nouveaux associés à savoir:

- 1) Monsieur Jean-Charles Biver, cadre commercial, demeurant à L-3233 Bettembourg, 4, rue de la Gare,
  - 2) La société de droit bahamien KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION LTD, ayant son siège social au 43, Elisabeth Avenue, Nassau, Bahamas,
- se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

A l'unanimité, les associés prennent acte de la décision de Monsieur Rui Manuel Fernandes Silva de démissionner de ses fonctions de gérant de la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l.

Fonction à laquelle il avait été nommé à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l. tenue en date du 18 avril 1997 par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, à l'issue de l'acte de constitution par M<sup>e</sup> C. Doerner, de la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l.

Les associés confirment, à l'unanimité, que la présente démission de Monsieur Rui Manuel Fernandes Silva est par lui donnée à titre personnel, et de telle sorte qu'elle n'est pas susceptible de porter un quelconque préjudice à la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l.

Les associés présentement réunis décident encore, à l'unanimité, de donner quitus pour sa gestion à Monsieur Rui Manuel Fernandes Silva.

#### *Deuxième résolution*

A l'unanimité, les associés de ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l. décident de nommer en remplacement de Monsieur Rui Manuel Fernandes Silva, gérant démissionnaire, ceci avec effet immédiat au jour de signature:

Monsieur Jean-Charles Biver, cadre commercial, demeurant à L-3233 Bettembourg, 4, rue de la Gare, étant entendu qu'il est accordé à Monsieur Jean-Charles Biver, qui déclare présentement accepter les fonctions de gérant de ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l., dans l'exercice de celle-ci, les pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société ARTS, CULTURE & CUISINE, S.à r.l.



*Troisième résolution*

Les associés décident encore, à l'unanimité, de transférer le siège social présentement sis à L-1117 Luxembourg, 51, Rue Albert 1<sup>er</sup>, à l'adresse suivante:

2, rue des Dahlias,  
L-1411 Luxembourg.

Ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en PIMA, S.à.r.l.»

Suite au changement de dénomination, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PIMA, S.à r.l.

*Cinquième résolution*

Les associés décident, à l'unanimité, de changer l'objet social de la société.

Suite au changement d'objet social, l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet social la commercialisation, l'importation et l'exportation de marchandises textiles, de gadgets, articles de bazar et tous articles décoratifs, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Biver, A. Lorang, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 1999, vol. 845, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 décembre 1999.

C. Doerner.

(11675/000/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BEIM DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 25.092.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BEIM DANTE, S.à r.l., ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs, constituée sous la dénomination de CAFE AN HUSSEN, S.à r.l. suivant acte notarié reçu en date du 27 octobre 1986, publié au Mémorial C, page 463 de 1987. Les statuts ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 21 août 1998, publié au Mémorial C, page 39954 de 1998.

L'assemblée se compose de ses trois seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Danté Betti, gérant de société, demeurant à L-3770 Tétange, 108, rue Principale,
- 2.- Madame Christiane Muller, employée privée, demeurant à L-3770 Tétange, 108, rue Principale,
- 3.- Mademoiselle Nadine Muller, employée privée, demeurant à L-3753 Rumelange, 14, rue Steinberg,

ici représentée par Madame Christiane Muller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Rumelange, le 23 décembre 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

*Exposé préliminaire:*

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Tétange, le 17 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, volume 529, folio 11, case 10, l'associée Madame Christiane Muller, prénommée, a cédé à Monsieur Danté Betti, prénommé, cent cinquante (150) parts sociales de la société BEIM DANTE, S.à r.l., prédésignée, pour le prix global de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-).

Suivant ce même acte de cession de parts sociales du 17 août 1999, l'associée Madame Christiane Muller, prénommée, a cédé à Mademoiselle Nadine Muller, prénommée, cinquante (50) parts sociales de la société BEIM DANTE, S.à r.l., prédésignée, pour le prix global de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article sept (7) des statuts, les cessions de parts sociales faites sous seing privé, par Madame Christiane Muller, prénommée, à Monsieur Danté Betti et à Mademoiselle Nadine Muller, tous deux prénommés, en date du 17 août 1999.

Ensuite Monsieur Danté Betti, prénommé, et Madame Christiane Muller, prénommée, ici personnellement présents et agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérante administrative de ladite société BEIM DANTE, S.à r.l., déclarent accepter au nom et pour le compte de la société, les cessions de parts sociales dressées sous seing privé, en date du 17 août 1999 et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales se répartissent entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Danté Betti, gérant de société, demeurant à L-3770 Tétange, 108, rue Principale, quatre cents parts sociales	400
2.- Madame Christiane Muller, employée privée, demeurant à L-3770 Tétange, 108, rue Principale, cinquante parts sociales	50
3.- Mademoiselle Nadine Muller, employée privée, demeurant à L-3753 Rumelange, 14, rue Steinberg, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une pizzeria-restaurant, ainsi que le débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme co-gérante administrative pour une durée indéterminée Mademoiselle Nadine Muller, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique ensemble avec celle d'une gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Betti, C. Muller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2000, vol. 847, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2000.

J.-J. Wagner.

(11682/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**AVERNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.928.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

AVERNA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(11679/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**ARMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.296.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour ARMEL S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(11674/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**ATLANTIQUE AGROALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 48.673.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 7 avril 1999 à 11.00 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 11.00 heures.

Les actionnaires présents désignent, à l'unanimité, le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg
- 2) Secrétaire: Monsieur Robert Reicherts Jr., Luxembourg
- 3) Scrutateur: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence, une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Remplacement de Monsieur Robert Reicherts comme administrateur-délégué
- Nomination d'un nouvel administrateur

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de changer le conseil d'administration:

Les administrateurs nommés sont:

- 1) Administrateur-délégué: Monsieur Jean Reicherts, directeur de société, demeurant à Luxembourg
- 2) Administrateur: Monsieur Robert Reicherts Junior, employé privé, demeurant à Luxembourg
- 3) Administrateur: Madame May-Lis Eriksson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.30 heures.

Transfert du siège social: 56, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> février 2000.

Signature                  Signature                  Signature  
Le scrutateur          Le secrétaire          Le président

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11678/505/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.544.

Il résulte d'un courrier du 9 février 2000 de Monsieur Fluvio Menegotto qu'il a démissionné de son mandat de gérant de la société BAXI, S.à r.l., avec effet au 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11681/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BENESHARE TRANSPORT HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 61.232.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

BENESHARE TRANSPORT HOLDING  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(11684/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BELGOTRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 1999*

Il résulte des résolutions prises que Monsieur Jan A.J. Bout a été nommé administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 février 2000.

G. Lecuit.

(11683/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BENESHARE XPRESS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.233.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

BENESHARE XPRESS GROUP  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(11685/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BENESHARE XPRESS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.233.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

BENESHARE XPRESS GROUP  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(11686/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.632.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11687/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BONAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 67.068.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 11 février 2000*

L'assemblée décide de transférer le montant de 6.769.395,- Euros du compte prime d'émission vers le compte réserve légale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

(11689/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**BONACCI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.508.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 533, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 février 2000.

Signature.

(11688/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**BOUCHACO HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 16.284.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour BOUCHACO HOLDING, Société Anonyme (en liquidation)

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(11690/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**BOULANGERIE ZEIMET & FILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7590 Beringen/Mersch, 45, rue de la Gare.

Réunion du Conseil d'Administration du 29 décembre 1999

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires nomme:

Monsieur Georges Zeimet, employé privé, demeurant à Kleinbettingen, 22, rue de Kahler  
comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 2000, vol. 412, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11691/228/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**CAREAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 48.768.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(11692/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**CHAUFFAGE PIT PEETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CHAUFFAGE SIEGEL – INSTALLATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

M. Jürgen Siegel, installateur, demeurant à L-3937 Mondercange, 63, Grand-rue, propriétaire de deux cent cinquante et une (251) parts sociales de CHAUFFAGE SIEGEL - INSTALLATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-3937 Mondercange, 29, rue de Neudorf, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 1 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 31 mars 1998.

D'abord, M. Jürgen Siegel déclare céder à M. Pit Peeters, installateur en chauffage, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline, deux cent cinquante et une (251) parts sociales de la Société pour le prix de deux cent cinquante et un mille francs (251.000,- LUF).



Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu, préalablement à la signature du présent acte, connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme les cédants confirmer que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de la cession a été payé à l'instant par le cessionnaire au cédant. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par M. Jürgen Siegel et M. Pit Peeters, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérants de ladite Société.

Ensuite, M. Pit Peeters, seul associé de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme, prend les résolutions suivantes:

1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Il modifie la dénomination de la Société en CHAUFFAGE PIT PEETERS, S.à r.l.

3) Suite à la précédente résolution, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CHAUFFAGE PIT PEETERS, S.à r.l.»

4) Il modifie l'adresse de la société laquelle sera désormais à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

5) Il accepte la démission de M. Jürgen Siegel de sa fonction de gérant technique et lui donne décharge.

6) Il se nomme lui-même gérant technique pour une durée illimitée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Siegel, P. Peeters, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 1999, vol. 847, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 2000.

F. Molitor.

(11696/223/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**CHAUFFAGE PIT PEETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CHAUFFAGE SIEGEL – INSTALLATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11697/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**CATERING ENTERPRISES INTERNATIONAL HOLDING LIMITED,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 90, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11693/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**CELTIC INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 55.730.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . ESP 2.840.011,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11694/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**CETREL Ré S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 57.845.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2000 tenu à Luxembourg*

«2. Démission d'un Administrateur

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Henri Germeaux de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Henri Germeaux pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la Société.

3. Cooptation d'un nouvel Administrateur

a) Le Conseil décide de coopter Monsieur Frank Wagener en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Henri Germeaux, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2001.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

b) Le Conseil décide de nommer Monsieur Frank Wagener en tant que Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Henri Germeaux.

Monsieur Frank Wagener accepte et remercie le Conseil d'Administration pour la confiance qui lui est ainsi faite.»

Pour la Société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11695/730/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**CHOCOLATE FRIENDS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8828 Mamer, 2, rue Nicolas Flener.  
R. C. Luxembourg B 53.946.

DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue le 16 décembre 1999 à 16.00 heures au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen*

*Ordre du jour:*

- 1) Lecture du rapport du commissaire à la liquidation,
- 2) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation,
- 3) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 4) Clôture de la liquidation,
- 5) Indication de l'endroit où les livres et documents de la société seront conservés pendant 5 ans.

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 décembre 1999 à 11.00 heures, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social se situe 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve, ni restriction, à Monsieur Bernard Surlemont, enseignant, demeurant à B-Paifve, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture de la liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme CHOCOLATE FRIENDS S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'assemblée décide que les livres et les documents seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Toutes ces résolutions ont été prises à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE  
DE REVISION, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11698/678/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

17306

**COBIA S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 26 octobre 1999 entre COBIA S.C. et A.M. MERCURIA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11700/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.336.

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 2 février 2000, enregistré à Luxembourg le 15 février 2000, vol. 533, fol. 69, case 9, que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Transfert du siège social de CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A. au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 12 janvier 2000.

*Deuxième résolution*

Confirmation et acceptation de la démission de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction d'administrateur avec effet au 20 octobre 1999.

*Troisième résolution*

Décharge est donnée à MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. pour son mandat d'administrateur se terminant le 20 octobre 1999.

*Quatrième résolution*

Confirmation et acceptation de la démission de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet au 20 octobre 1999.

*Cinquième résolution*

Décharge est donnée à MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. pour son mandat de Commissaire aux Comptes se terminant le 20 octobre 1999.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

Signature.

(11702/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11703/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**DAE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 54.518.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . ITL 40.885.781,-  
- Affectation à la réserve légale . . . . . ITL (2.044.289,-)  
- Report à nouveau . . . . . ITL 38.841.492,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11704/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**DAE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 54.518.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés . . . . . ITL 38.841.492,-  
- Résultat de l'exercice . . . . . ITL (55.259.857,-)  
- Report à nouveau . . . . . ITL (13.641.002,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11705/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**DAE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 54.518.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . ITL (55.259.857,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11706/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**dresdnerbank asset management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 27.856.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 533, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2000.

dam, dresdnerbank asset management

Signatures

(11707/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**D.S.L. - SECURITY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 21, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 56.593.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11708/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**E.R.G., ELECTRONIC RESEARCH GROUP HOLDING S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.574.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour E.R.G., ELECTRONIC RESEARCH GROUP HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(11710/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**E.R.G., ELECTRONIC RESEARCH GROUP HOLDING S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.574.

L'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 janvier 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó.

Cette même assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour E.R.G., ELECTRONIC RESEARCH GROUP HOLDING S.A.  
Société Anonyme Holding  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11711/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**ELDOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.054.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour ELDOLUX, Société Anonyme  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(11709/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**ELESA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 60.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(11712/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**EUROPEAN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 10.903.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 février 2000 que:

- le siège social de la société a été transféré au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000;

- M. Gérard Muller, économiste et Mme Geneviève Blauen, administrateur de société, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Albert Pirotte et de Mme Carine de Tilloux, démissionnaires, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000;

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Luxembourg, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11722/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.



**E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.  
R. C. Luxembourg B 45.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature.

(11716/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.  
R. C. Luxembourg B 45.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature.

(11717/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.  
R. C. Luxembourg B 45.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature.

(11718/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.  
R. C. Luxembourg B 45.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature.

(11719/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.  
R. C. Luxembourg B 45.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature.

(11720/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.  
R. C. Luxembourg B 45.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature.

(11721/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**ERICA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 21.633.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2000.

Signature.

(11713/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**EUROBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.842.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires  
qui s'est tenue en date du 8 avril 1999 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Tatiana Wilfart, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société nommée en remplacement de Madame Véronique Wauthier, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Véronique Wauthier pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Andrew McGivern, consultant, demeurant à Monaco, aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur Marcel Krier, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Marcel Krier pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11714/803/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**EUROBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.842.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature  
Un mandataire

(11715/803/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**EUROPRIUS NBI ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 69.683.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1999*

En date du 18 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Benedetto Habib en qualité d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 1999*

En date du 18 juin 1999, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Monsieur Vilmaro Brocci en qualité de Président du Conseil d'Administration.

- de nommer Monsieur François Candylaftis en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11724/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

---

**EURO PUB INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Les soussignés associés,

- M. Joseph Bart, indépendant, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard Pierre Dupong, ici présent, propriétaire de (250) deux cent cinquante parts sociales lui appartenant

et

- Mlle Mariangela Rossi, demeurant à Luxembourg, L-2220, 441A, rue de Neudorf, ici présente, propriétaire de (250) deux cent cinquante parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité de droit luxembourgeois dénommée EURO PUB INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf, constituée anciennement sous la dénomination SPRINT, S.à r.l., en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, le 21 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 11 juin 1994, numéro 230, page 11009 - 11010, modifié en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 7 juillet 1998, au capital social de 500.000,- LUF, représentée par 500 parts de 1.000,- LUF chacune, déclarent céder et transporter sous les garanties de droits à

M. Romain Wolff, domicilié 57, avenue J.F. Kennedy, L-Dudelange, 200 (deux cents) parts sociales de ladite société,

M. Henri Body, demeurant 4, rue Ceca, à L-3439 Dudelange, 200 (deux cents) parts sociales de ladite société,

M. Mohamed Sderi, demeurant à L-Pontpierre, 75 (soixante-quinze) parts sociales de ladite société,

soit un total de 475 (quatre cent soixante-quinze) parts sociales de la société, Mlle Mariangela Rossi restant en possession de 25 (vingt-cinq) parts sociales.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés de tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat de parts cédées.

Ensuite les associés de la prédite société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*  
*Acceptation de la gérance*

L'Assemblée marque son acceptation pour que la gérance technique et administrative, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, soit attribuée à Mlle Mariangela Rossi dans la société EURO PUB INTERNATIONAL, S.à r.l.

*Deuxième résolution*  
*Engagement de la société*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Mlle Mariangela Rossi et M. Romain Wolff ou par les signatures conjointes de M. Romain Wolff et M. Henry Body.

Signature de chacune des parties avec mention «Lu et approuvé».

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 533, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11723/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FLEMING (FCP) MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 33.422.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

(11736/644/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.251.

Le bilan au 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Certifié conforme

M. Sellier

Company Secretarial Assistant

(11737/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**EURO WASSER ENTZUG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.439.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 février 2000*

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange et Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Maître Jacques Schroeder et Maître Albert Moro, administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

- L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,- EUR)

- L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros (13,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par versement en numéraire.

- L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. Le capital autorisé est fixé à trois cent neuf mille huit cent soixante-sept euros (309.867,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, sans désignation de valeur nominale» en remplacement de «le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées. Le capital autorisé est fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune».

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11725/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FLEMING US DISCOVERY FUND (II), Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.957.

Le bilan au 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

*Pour le Conseil d'Administration  
Certifié conforme  
M. Sellier  
Company Secretarial Assistant*

(11739/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FRANEL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 68.444.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 février 2000 que:

- le siège social de la société a été transféré au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000;

- M. Gérard Muller, économiste et Mme Geneviève Blauen, administrateur de société, et M. Fernand Heim, chef-comptable, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Albert Pirotte, Mme Carine de Tilloux et de Mme Christelle Derruitte, démissionnaires, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000;

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., LUXEMBOURG, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1999.

*Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11743/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

17313

**EUSID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 50.994.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 20 septembre 1999 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social au 18 Gowrie Park, Glengary, Co. Dublin (Irlande), et Paul de Geyter, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs pour une période de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Frank McCarroll conseiller fiscal, demeurant à Dublin, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg  
en date du 20 septembre 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Gabriel Jean, juriste, demeurant à Howald a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour EUSID S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11726/768/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 65.401.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour le Conseil d'Administration  
Certifié conforme  
M. Sellier

Company Secretarial Assistant

(11734/644/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FRANCONNECTION HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.  
R. C. Luxembourg B 56.585.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 11 février 2000, vol. 135, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature.

(11742/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FINGEA, FINANCIERE GENERALE EURO AFRICAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.912.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

(11732/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.



**FINGEA, FINANCIERE GENERALE EURO AFRICAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.912.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 1999*

- La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2001.

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2001.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour FINGEA, FINANCIERE GENERALE EURO AFRICAINE S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11733/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.333.

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

La même assemblée a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de ROTSCCHILD TRUST JERSEY LIMITED.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11727/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.333.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT,  
Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(11728/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 65.735.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour le Conseil d'Administration  
Certifié conforme

M. Sellier

Company Secretarial Assistant

(11735/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FINANCIERE TIARA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.205.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 1999, Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roland Frising, administrateur et vice-président démissionnaire.

Lors de cette même réunion, Monsieur Paul Wolff a été nommé aux fonctions de vice-président.  
Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour *FINANCIERE TIARA*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11729/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FINANCIERE TIARA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.205.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 novembre 1999, Monsieur Gauthier Alex, licencié en droit économique, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Simone Retter, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour *FINANCIERE TIARA*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11730/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FINANCIERE TIARA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.205.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour *FINANCIERE TIARA, Société Anonyme*  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature Signature

(11731/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**I.B.I., INTERNATIONAL BIOCHEMICAL INVESTMENTS PIETRO GIACOMINI,  
Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 73.395.

## EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1999 que:  
- la cession d'une action de commandité de M. Antonio de Marchi à M. Pietro Giacomini a été agréée;  
- la démission de M. Antonio de Marchi comme gérant de la société a été acceptée et que décharge lui a été accordée;  
- toute décision engageant le Collège des gérants sera dorénavant prise à l'unanimité des voix des deux gérants restants et que la société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe du Président du Collège des gérants, Monsieur Pietro Giacomini et de Monsieur Giovanni Ferrari, gérant.

Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11753/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FLEMING FLAGSHIP SERIES II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.252.

Le bilan au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2000, vol. 533, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour le Conseil d'Administration  
Certifié conforme  
M. Sellier  
Company Secretarial Assistant

(11738/644/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FOTOINVEST FRANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.174.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 26 juillet 1999 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Graham J. Wilson, Barrister, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur Alain Tircher.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Alain Tircher pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange, aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Madame Josiane Schmitt.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Josiane Schmitt pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Andrew McGivern, consultant, demeurant à Monaco, aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur Martin Rutledge.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Martin Rutledge pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11740/803/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**FOTOINVEST FRANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.174.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 février 2000.

Signature  
Un mandataire

(11741/803/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**HAUSFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 38.372.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: ..... LUF (238.325,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11749/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**HAUSFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 38.372.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: . . . . . LUF (1.491.067,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11750/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**GENERAL PARCEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, am Bruch.  
R. C. Luxembourg B 39.368.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2000*

Monsieur Peter Guido Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Sint-Truiden (Belgique) a été nommé administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2000.

Luxembourg, le 21 février 2000.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11745/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**GRIGIO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 32.403.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signatures.

(11746/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**GROUPE CHAREL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.065.

La soussignée, GROUPE CHAREL INVEST S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2000 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur J.H. van Leuvenheim, entrepreneur, demeurant au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort et a été nommée Commissaire aux Comptes SELINE PARTICIPATIONS S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Toutes nominations à effet du 18 février 2000 en remplaçant successivement Monsieur J.J. Geusebroek et DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G.

Le 18 février 2000.

GROUPE CHAREL INVEST S.A.  
J.H. van Leuvenheim  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11747/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**HALIOTIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 31.361.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Signatures.

(11748/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**HOPUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 35.807.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 30 septembre 1999 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, CORPEN INVESTMENTS LTD, SAROSA INVESTMENTS LTD et Paul de Geyter, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration  
tenu à Luxembourg en date du 30 septembre 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Pour HOPUS S.A.  
CFT TRUST S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11751/768/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.  
R. C. Luxembourg B 31.630.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 94, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.  
Signatures

(11752/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**CONCEPTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

## STATUTES

In the year two thousand, on the eighteenth of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. KRONOS CORP, having its registered office in Nassau, Bahamas, here represented by Maître Pierre-Olivier Wurth, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 10, 2000.
2. MONZA INVEST S.A., having its registered office in Alofi, Niue, here represented by Maître Jim Penning, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 10, 2000.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of CONCEPTION HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.



Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as for the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance by remaining, however, within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing the holding companies and by the article 209 of the amended law on trading companies.

It may also acquire and develop patents and connected licences.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at six hundred thousand United States dollars (600,000.- USD), represented by six hundred (600) shares with a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each.

The authorized capital is fixed at one million United States dollars (1,000,000.- USD) to be divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors may determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be automatically adapted to this modification.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of April at 11.00 a.m. and the first time in the year 2001.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2000.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. KRONOS CORP, prenamed, five hundred and ninety-nine shares . . . . .	599
2. MONZA INVEST S.A., prenamed, one share . . . . .	1
Total: six hundred shares . . . . .	600

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of six hundred thousand United States dollars (600,000.- USD) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at six hundred and one thousand two hundred and three euro (601,203.- EUR) (= LUF 24,252,469.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three hundred and twenty-five thousand Luxembourg francs (325,000.- LUF).

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Maître Jim Penning, prenamed,

b) Maître Pierre-Olivier Wurth, prenamed,

c) Maître Philippe Penning, lawyer, residing in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

5.- The registered office of the company is established in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue (B.P. 282, L-2012 Luxembourg).

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. KRONOS CORP, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, ici représentée par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2000.
2. MONZA INVEST S.A., établie et ayant son siège social à Alofi, Niue, ici représentée par Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONCEPTION HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille dollars des Etats-Unis (600.000,- USD), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. KRONOS CORP, préqualifiée, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions	599
2. MONZA INVEST S.A., préqualifiée, une action	1
Total: six cents actions	600

Les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de six cent mille dollars des Etats-Unis (600.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à six cent un mille deux cent trois euros (601.203,- EUR) (= LUF 24.252.469,-).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trois cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (325.000,- LUF).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Maître Jim Penning, prénommé,

- b) Maître Pierre-Olivier Wurth, prénommé,  
c) Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue (B.P. 282, L-2012 Luxembourg).

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 5CS, fol. 2, case 10. – Reçu 239.809 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 février 2000.

G. Lecuit.

(11886/220/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2000.

**ENTREPRISE MSB TOITURE FERBLANTERIE, S.à r.l., ,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Peter Mees, Kaufmann, geboren zu Trier, am 9 März 1950, wohnhaft zu D-54329 Konz, Valdenairering 86,
- 2) Herr Hans Schneider, Dachdecker, geboren zu Trier, am 15. April 1954, wohnhaft zu D-54329 Konz, Valdenairering 88,

Welche Kompargenten den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Die Kompargenten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanggesellschaft werden, um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist ein Dachdeckerbetrieb.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet ENTREPRISE MSB TOITURE FERBLANTERIE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Merttert.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro und ist in fünf hundred (500) Anteile zu je fünf und zwanzig (25,- EUR) Euro eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herrn Peter Mees, Kaufmann, wohnhaft zu D-54329 Konz, Valdenairering 86, zweihundertfünfzig	
Anteile . . . . .	250
2) Herrn Hans Schneider, Dachdecker, wohnhaft zu D-54329 Konz, Valdenairering 88, zweihundertfünfzig	
Anteile . . . . .	250
Total: fünf hundred Anteile . . . . .	500



Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.** 1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich des Verfügungsrechts, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.** 1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar - Bilanz.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 18. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komponenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2000.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf dreiundvierzigtausend (43.000,-) Franken abgeschätzt.

*Gesellschafterversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten, und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, festgesetzt.

2) Herr Michael Dier, Dachdeckermeister, wohnhaft zu D-54294 Trier, Im Biest 49, wird auf unbestimmte Dauer zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft ENTREPRISE MSB TOITURE FERBLANTERIE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Herr Peter Mees und Herr Hans Schneider, beide vorgenannt, werden auf unbestimmte Dauer zu administrativen Geschäftsführern der Gesellschaft ENTREPRISE MSB TOITURE FERBLANTERIE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Die Gesellschaft wird wie folgt verpflichtet:

- in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften des technischen Geschäftsführers und eines administrativen Geschäftsführers, sowie,

- bis zu einer Summe von eintausendzweihundertneununddreissig (1.239,- EUR) Euro, durch die alleinige Unterschrift eines administrativen Geschäftsführers.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Mees, H. Schneider, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2000, vol. 509, fol. 13, case 2. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé):* Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 17. Februar 2000.

J. Gloden.

(11887/213/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2000.

**FIDUCIAIRE BASTIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faiencerie.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Maurice Bastian, comptable, demeurant à L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faiencerie.

2. Madame Josée Treff, institutrice, demeurant à L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faiencerie.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE BASTIAN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la tenue de comptes de tiers, à l'exclusion des activités réservées au réviseur d'entreprises et pourra commercialiser tous services de bureau et de consultance en matière de gestion commerciale, financière et fiscale.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux peuvent être effectuées librement. Toutes autres cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément du conseil d'administration.

### **Titre II.- Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente septembre à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.) Monsieur Maurice Bastian, prénommé, cent vingt-cinq actions . . . . .	125
2.) Madame Josée Treff, prénommée, cent vingt-cinq actions . . . . .	125
Total: deux cent cinquante actions . . . . .	250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- francs).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Maurice Bastian, comptable, demeurant à Luxembourg.
  - b) Madame Josée Treff, institutrice, demeurant à Luxembourg.
  - c) Madame Catherine Elvinger, professeur, demeurant à Mendsdorf.
 Monsieur Maurice Bastian, prénommé, est nommé administrateur-délégué.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Albert Treff, ingénieur, demeurant à Mendsdorf.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bastian, J. Treff, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> février 2000, vol. 417, fol. 83, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 février 2000.

A. Biel.

(11888/203/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2000.

**I.G.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 4 mai 1999*

Sont présents:

Madame Sylvie Theisen, Administrateur;

Madame Eliane Irthum, Administrateur;

Monsieur Manuel Hack, Administrateur.

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante, à savoir:

- De nommer Madame Sylvie Theisen administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Le Conseil d'Administration*

S. Theisen	E. Irthum	M. Hack
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Mersch, le 11 mai 1999, vol. 409, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11754/228/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**INTERNATIONAL SPORT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

L'an deux mille, le neuf février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Nathan Knight, juriste, demeurant à USA-30263 Newnan/Georgia, 27, Brookside Drive, propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales de INTERNATIONAL SPORT CONSULTING, S.à r.l., avec siège à L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 15 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 29 mai 1996, modifiée par acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 du 3 mars 1999.

D'abord, Nathan Knight déclare céder à

a) Michaël Becker, juriste, demeurant à L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers, deux cent quarante-neuf (249) parts sociales de la société pour le prix de deux cent quarante-neuf mille francs luxembourgeois (249.000,- LUF), et à

b) Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représenté par Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch, suivant procuration ci-jointe, une (1) part sociale de la Société pour le prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu, préalablement à la signature du présent acte, connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et compte de pertes et profits tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Les prix des cessions ont été payés par les cessionnaires au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de gérant, accepte au nom de la Société ces cessions de parts et dispense les cessionnaires d'en faire la signification à la Société.

Finalement, Michaël Becker et Jean-Marc Faber, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Ils modifient l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) par Michaël Becker, juriste, demeurant à L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2) par Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Ces parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Knight, M. Becker, C. Mouton, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2000, vol. 847, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 février 2000.

F. Molitor.

(11757/223/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

**INTERNATIONAL SPORT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11758/223/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2000.